Chaussée de Roodebeek - Réunion d'habitants du 08/11/2022 - Compte-rendu

Thème : Mobilité locale – Evaluation de la phase de test en cours concernant l'inversion du sens unique – dialogue avec les habitants

Intervenants :
M. Philippe Jaquemyns, Echevin de la Gestion de l'espace public et M. Gregory Matgen, Echevin de la mobilité ;
M. Dumont, M. Denys, Mme Tonon du service Mobilité.

Assistance : 23 participants

Début de la réunion à 19h00.

Mot d'introduction

Lors de la réunion d'habitants du 15/06/2022, suite au dialogue avec les habitants, il a été décidé de commun accord de réaliser une zone de rencontre (zone 20) dans la chaussée de Roodebeek entre la rue Théodore De Cuyper et l'avenue de la Spiruline. Par ailleurs, la quantité des flux de circulation a été évoquée ainsi que l'incompatibilité de la chaussée de Roodebeek pour accueillir ce trafic. Il a donc été demandé de réaliser une phase de test sur l'inversion du sens de circulation afin d'évaluer les effets de cette mesure sur le trafic de transit.

L'objectif de la réunion est de présenter les résultats des analyses de trafic, de récolter l'avis et le ressenti de ceux-ci, afin de décider ensemble du sens de circulation à maintenir. En effet, cela influencera les plans d'aménagement de la zone de rencontre.
(Pour rappel, la zone de rencontre choisie lors de la réunion précédente est d'une zone de rencontre de plain-pied, végétalisée avec du stationnement alterné et une création de chicanes).

Présentation des résultats :

Les appareils ont été placés en milieu de tronçon. La phase d'analyse avant la mise en œuvre de la mesure s'est déroulée du 01/09 au 08/09 et la phase après s'est déroulée du 20/10 au 24/10. Les résultats indiquent la quantité de trafic, en distinguant les vélos, voitures, camionnettes et camions, ainsi que les vitesses pratiquées.

Avant, on comptait 1185 véhicules (tout confondu) vers l'avenue de la Spiruline. En heure de pointe, entre 17 et 18h, la moyenne était de 2,3 véhicules par minute. Concernant les vitesses, 13,5 % dépassaient les 30 km/h.

Les analyses après la mise en œuvre de la mesure ont été réalisées dans un laps de temps relativement rapproché (1 mois et demi après). En effet, nous étions à la veille des vacances scolaires et nous devions tenir compte du début du chantier qui allait démarrer au niveau du rond-point avec le Chemin des deux Maisons et la rue Vervloesem (chantier impliquant des déviations mises en place par l'entrepreneur réalisant des travaux dans le quartier). Il faut donc garder à l'esprit que les nouvelles habitudes n'ont peut-être pas encore toutes été prises et que la situation peut encore évoluer quelque peu.

On note néanmoins que le nombre de véhicules est réduit de moitié ainsi qu'une diminution générale des vitesses pratiquées.

Dans les deux cas, le taux de d'automobilistes verbalisables reste très faible.

Réactions des riverains

- Le trafic a augmenté dans la **rue Théodore De Cuyper** entre la chaussée de Roodebeek et l'avenue Jacques Brel.
- Le trafic a également augmenté dans l'avenue **Mullie** et il est maintenant nécessaire de faire tout un détour par le haut ou par le bas pour rejoindre l'avenue Mullie.
- La circulation a nettement diminué dans le tronçon de la **chaussée de Roodebeek** concerné par l'inversion du sens unique mais certains habitants relèvent également une diminution du

nombre de passage de voitures sur le tronçon de la chaussée de Roodebeek situé entre la rue Vervloesem et la rue Théodore De Cuyper. L'atmosphère y est beaucoup plus calme. Le test est rassurant. Cela bloque le trafic de transit depuis Reyers pour rejoindre le Woluwe Shopping. Il y a plus de places de stationnement libres. Néanmoins, les vitesses sont peut-être un peu plus marquées en début de tronçon (côté Spiruline) et il est dangereux actuellement de tourner depuis l'avenue de la Spiruline dans la chaussée de Roodebeek. Attention que la voirie est actuellement indiquée comme « en travaux » dans WAZE.

Une personne marque sa volonté de retour à la situation initiale car le recul qu'on a actuellement n'est pas assez représentatif en raison des GPS et des applications pas encore adaptées.

En tant que piéton, il est dangereux de traverser au carrefour entre l'avenue de la Spiruline et la chaussée de Roodebeek car il n'y a pas de passage pour piétons et que le panneau publicitaire est une entrave à la bonne visibilité. Idem par rapport à la sortie du tronçon vers Théodore De Cuyper.

⇨ Il est rappelé que tout changement induit un report dans le quartier. C'est une première action pour apaiser la circulation générale du quartier. La mesure a été mise en œuvre récemment. Il faut donc que les automobilistes se rendent compte des meilleurs itinéraires pour rejoindre le Cour Paul-Henri Spaak (via Vervloesem et Paul Hymans, plutôt que par Théodore De Cuyper et Jacques Brel).

Concernant le trafic au niveau de l'avenue Mullie, des travaux Vivaqua sont en cours dans le quartier. Malheureusement, l'entrepreneur n'a pas respecté toutes les indications communales pour les déviations. Le trafic actuel dans l'avenue Mullie est donc très probablement une conséquence des travaux.

Concernant la quantité des flux de circulation, il est possible que la situation évolue encore dans la chaussée de Roodebeek et qu'un nouvel itinéraire de contournement s'installe. Nous y serons attentifs. Néanmoins, la réduction de moitié de la quantité de véhicules est marquante et l'entrée et la sortie du tronçon dans le sens actuel est beaucoup moins confortable (priorités à respecter). La réduction du trafic est nécessaire pour le bon fonctionnement de la zone de rencontre.

Il est rappelé que dans le cadre du nouvel aménagement, en fonction de la décision du sens de circulation, des réaménagements des carrefours à l'entrée et à la sortie de la voirie seront prévus pour sécuriser les abords et pour réaliser un effet de porte dissuasif.

Concernant les panneaux publicitaires, une décision récente du Collège aura pour conséquence de faire disparaître ces panneaux publicitaires qui ne sont plus couverts par un permis.

- La clé pour apaiser toute la circulation du quartier serait de mettre l'avenue **Jacques Brel** à double sens. Il est demandé que la commune agisse et propose des plans d'aménagements à la Région. Par ailleurs, il est demandé d'agir au niveau du **goulet Roodebeek** et d'envisager sa mise en sens unique au vu de l'étroitesse de la voirie.

  ⇨ En effet, nous n'avons pas tous les leviers à ce stade pour agir sur l'avenue Jacques Brel. Il est rappelé qu'il s'agit d'une voirie régionale. Une réflexion commune avec la Région doit être entamée. Pour rappel, la mesure envisagée dans la chaussée de Roodebeek est une première mesure pour apaiser la circulation dans le quartier. D'autres mesures doivent venir la compléter mais nécessitent que la Région entame une réflexion au niveau des alentours de la station de métro Roodebeek.

- Discussion sur l'aménagement de la **zone de rencontre** / zone 20 :

  Certains trouvent cet aménagement peu sécurisant. Quel est l'avantage de cet aménagement alors qu'il n'y a pas d'école ou de crèche ? Cela va favoriser le passage des cyclistes à contre-sens et entre les emplacements de stationnement et les façades. Il y a une inquiétude sur la suppression partielle du stationnement.

D'autres sont favorables à l'amélioration de la qualité de vie dans leur rue. Le passage des poussettes et des piétons en général est actuellement trop inconfortable. Il faut donc agir. C'est une bonne solution pour réduire la vitesse, apaiser la circulation, augmenter le sentiment de sécurité.

⇨ Il est rappelé que la décision visant à aménager une zone de rencontre dans le tronçon a été actée d'un commun accord avec les habitants lors des réunions précédentes. D'ailleurs, un premier projet avait été présenté aux habitants en 2020 et il avait été demandé aux services communaux de réaliser un aménagement plus ambitieux. Les normes régionales imposent minimum 2 mètres de trottoirs donc la situation actuelle ne peut pas être reproduite. La zone de rencontre est le résultat de la recherche d'un équilibre pour le confort de tous les usagers en tenant compte de la place disponible.

Les plans prévoient donc des effets de chicanes et davantage de végétalisation. Une autre version envisagée prévoyait même des zones de stationnement perméables pour permettre l'infiltration de l'eau. Néanmoins, cette option a été déconseillée par le Facilitateur Eau régional en raison de la proximité avec les façades des maisons et les dommages possibles dans les caves des habitations. Des solutions alternatives sur l'infiltration des eaux seront recherchées en collaboration avec le facilitateur eau de Bruxelles-Environnement.

Concernant la circulation des cyclistes, la largeur des cases de stationnement sera de 2 mètres (confortable), et la largeur pour circuler sera de 4 mètres à 4,50 mètres. Cela permet le croisement confortable entre les automobilistes et cyclistes.

Il est également rappelé que le piéton est prioritaire dans la zone de rencontre et qu'en présence de piétons, les automobilistes doivent circuler à la vitesse du pas.

- Il est demandé, en attendant les aménagements, de réaliser un passage pour piétons au bout de l'avenue de la Spiruline et de mettre en œuvre une rue cyclable dans la chaussée de Roodebeek.

  ⇨ La mise en œuvre d'une rue cyclable doit répondre à des normes de quantité de trafic à ne pas dépasser et suivre un vadémécum régional. Ces données seront analysées afin de vérifier la faisabilité d'une rue cyclable dans la chaussée de Roodebeek.

Conclusion :

Il ressort que la majorité se positionne en faveur du projet et du sens de circulation actuel, vers la rue Théodore De Cuyper.
Au niveau des délais, il faut compter minimum 9 mois entre l'introduction d'une demande de permis et son obtention. L'objectif est donc d'introduire la demande au début 2023 pour obtenir le permis à la fin de l'année, afin de commencer les travaux en 2024.
Les travaux des impétrants pourraient néanmoins commencer plus tôt.

Le sens de circulation actuel sera maintenu jusqu'à la réalisation des travaux d'aménagement.

Fin de la réunion à 21h15.

Analyses du trafic - Chaussée de Roodebeek 94 - 99

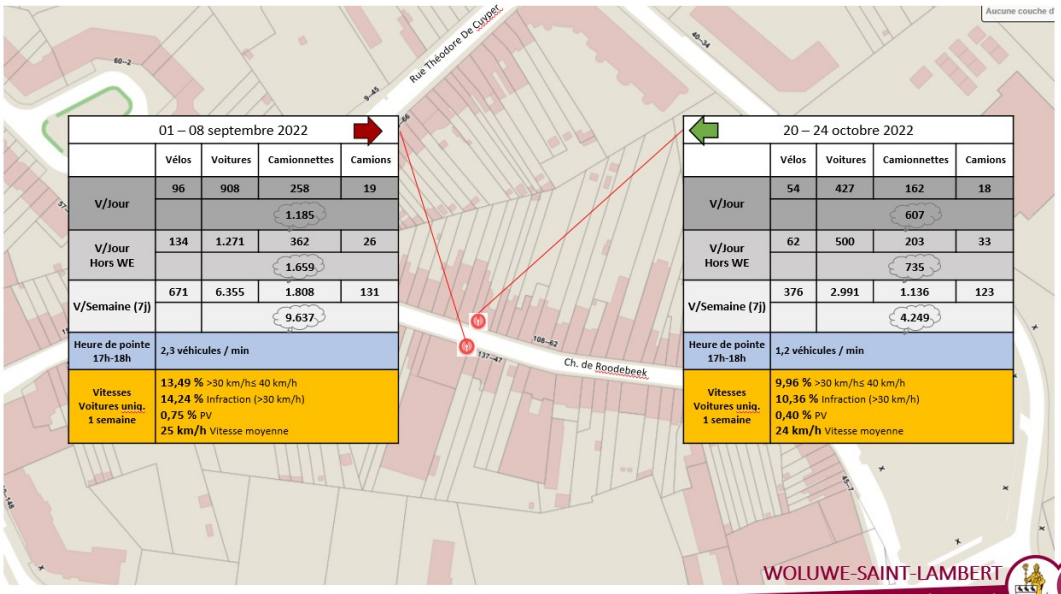

01 – 08 septembre 2022	Vélos	Voitures	Camionnettes	Camions
V/Jour	96	908	258	19
	1.185			
V/Jour Hors WE	134	1.271	362	26
	1.659			
V/Semaine (7j)	671	6.355	1.808	131
	9.637			
Heure de pointe 17h-18h	2,3 véhicules / min			
Vitesses Voitures uniq. 1 semaine	**13,49 %** >30 km/h≤ 40 km/h **14,24 %** Infraction (>30 km/h) **0,75 %** PV **25 km/h** Vitesse moyenne			

20 – 24 octobre 2022	Vélos	Voitures	Camionnettes	Camions
V/Jour	54	427	162	18
	607			
V/Jour Hors WE	62	500	203	33
	735			
V/Semaine (7j)	376	2.991	1.136	123
	4.249			
Heure de pointe 17h-18h	1,2 véhicules / min			
Vitesses Voitures uniq. 1 semaine	**9,96 %** >30 km/h≤ 40 km/h **10,36 %** Infraction (>30 km/h) **0,40 %** PV **24 km/h** Vitesse moyenne			

WOLUWE-SAINT-LAMBERT
www.woluwe1200.be

Analyses du trafic - Chaussée de Roodebeek 94 - 99

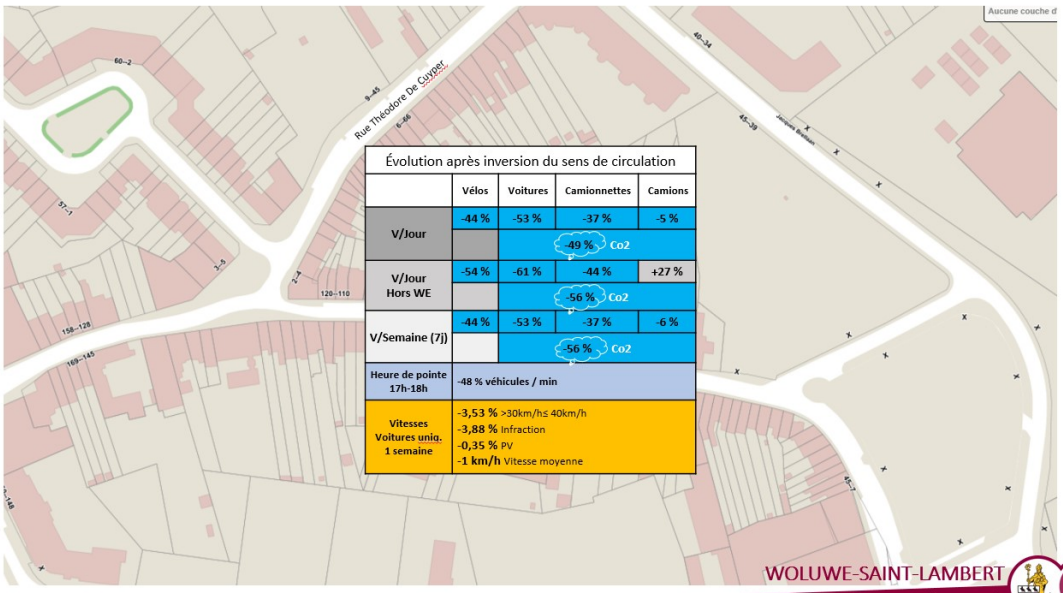

Évolution après inversion du sens de circulation	Vélos	Voitures	Camionnettes	Camions
V/Jour	-44 %	-53 %	-37 %	-5 %
	-49 % Co2			
V/Jour Hors WE	-54 %	-61 %	-44 %	+27 %
	-56 % Co2			
V/Semaine (7j)	-44 %	-53 %	-37 %	-6 %
	-56 % Co2			
Heure de pointe 17h-18h	-48 % véhicules / min			
Vitesses Voitures uniq. 1 semaine	**-3,53 %** >30km/h≤ 40km/h **-3,88 %** Infraction **-0,35 %** PV **-1 km/h** Vitesse moyenne			

WOLUWE-SAINT-LAMBERT
www.woluwe1200.be